

TOME 2 — RAPPORT n° 8

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Page 259

13. **Que le ministre (des Transports) soit aidé dans son ministère par un organisme chargé de fournir des conseils techniques et d'exercer les fonctions consultatives et auxiliaires qui sont indispensables à l'activité du gouvernement en matière de télécommunications.*

TOME 2 — RAPPORT n° 9

ÉDITION ET IMPRESSION

Page 308

14. *Que la vente par les librairies commerciales des publications du gouvernement soit stimulée en haussant le pourcentage des bénéfiques et en instaurant le crédit, la reprise des invendus et autres privilèges couramment accordés aux libraires.*

Page 308

15. *Que les libraires commerciaux disposés à garder en magasin des quantités déterminées de publications du gouvernement soient nommés agents officiels et désignés au public en cette qualité.*

Page 308

16. *Que l'établissement de librairies gouvernementales soit limité aux seuls endroits où la demande est suffisante pour permettre une exploitation rentable.*

Page 311

17. *Que les prix de vente soient établis de façon à permettre un recouvrement maximum des frais sans diminution du volume des ventes.*

TOME 2 — RAPPORT n° 10

«FAIRE» OU «FAIRE FAIRE»?

Page 336

18. **Que l'on procède à une étude périodique de toute la question des ateliers de façon à assurer:*

- 1 *Qu'il ne soit désormais créé aucun atelier nouveau et qu'aucun atelier ancien ne soit remplacé sans qu'on ait au préalable sérieusement étudié la possibilité de passer ces commandes à d'autres ateliers de l'État ou à des entrepreneurs de l'extérieur.*
- 2 *Que l'on y utilise des méthodes d'établissement des prix de revient, des analyses des tâches et d'autres techniques d'organisation propres à assurer la meilleure gestion possible et à mesurer avec précision les rendements obtenus.*
- 3 *Que tous les travaux qu'il est possible de confier à des entrepreneurs de l'extérieur fassent l'objet d'une mise en adjudication régulière.*

TOME 3—RAPPORT n° 13

SERVICES D'INFORMATION

Page 72

19. *Que le gouvernement examine les proportions et le caractère de l'activité des services d'information des forces armées, tout particulièrement à l'égard de l'emploi massif des techniques de relations extérieures.*